

**Allianz Global Investors Fund**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg  
R.C.S. Luxembourg B 71.182

### Avis aux Actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund informe par la présente que le FCP français GAIPARE ACTION a fusionné avec le compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Equity Growth Select le 27 avril 2022, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fonds fusionné			Compartiment absorbant			
GAIPARE ACTION			Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Equity Growth Select			
Catégorie d'Actions	ISIN	Cours de l'action (au 27 avril 2022)	Catégorie d'Actions	ISIN	Cours de l'action (au 27 avril 2022)	Taux de conversion
C et/ou D (EUR)	FR0007013206	385,59 EUR	GAIPARE CROISSANCE EUROPE AT (EUR)	LU2399975890	100,00 EUR	3,855922 <sup>1)</sup>
IC (USD)	FR0014003FZ4	955,40 EUR	GAIPARE CROISSANCE EUROPE WT (EUR)	LU2399975973	1 000,00 EUR	0,955400 <sup>2)</sup>

1) Contre une action C et/ou D (EUR) du FCP français GAIPARE ACTION, l'investisseur a reçu 3,855922 actions GAIPARE CROISSANCE

EUROPE AT (EUR) du compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Equity Growth Select

2) Contre une action IC (USD) du FCP français GAIPARE ACTION, l'investisseur a reçu 0,955400 action GAIPARE CROISSANCE EUROPE WT (EUR) du compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Europe Equity Growth Select

À compter du 27 avril 2022, les actions du Compartiment absorbant ont été créditées aux investisseurs du Fonds absorbé, ce qui correspond au montant du précédent placement dans ledit Fonds absorbé. En contrepartie, les actifs du Fonds fusionné ont été versés au Compartiment absorbant à effet du 27 avril 2022.

Senningerberg, octobre 2022

Au nom du Conseil d'administration  
Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.